



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat, le

07 MAI 2025

Avis n° DRFC /05/2025 aux exportateurs des lingots en cuivre et en aluminium

*_*_*

Il est porté à la connaissance des exportateurs qu'en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce n° 693-25 du 13 mars 2025 publié au BO n° 7398 du 24 avril 2025, les exportations de lingots de cuivre et d'aluminium, relevant des positions tarifaires Ex7403190000, Ex7403220000, Ex7403290000, Ex7601200000, et Ex7601100000, sont dorénavant soumises au régime de licence d'exportation.

Les exportateurs désirant bénéficier de licences d'exportation des produits susmentionnés, doivent déposer leurs demandes de licences via le guichet unique du commerce extérieur « Portnet » accompagnées des documents suivants :

- La fiche technique du produit à exporter précisant les spécifications techniques dudit produit;
- Une copie de la facture pro-forma.

Il est à noter que les licences d'exportation ne seront accordées qu'aux lingots produits dans des sites disposant de la décision d'acceptabilité environnementale, prévue par la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.



Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc

Tél : +212 5 37 70 18 46

Fax : +212 5 37 72 71 50

www.mcinet.gov.ma